



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-218101632-20241211-2024_DEL110-DE



Séance du 11 DECEMBRE 2024

2024 / 05 / 23

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 5
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 DECEMBRE 2024

Date d’Affichage : 04 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Fabrice CAUQUIL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absentes représentées :

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Constitution d’une convention de mise a disposition nécessaire à l’implantation d’un poste de transformation avec ENEDIS / Secteur Route du Blaze.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la Société ENEDIS doit réaliser des travaux d’amélioration de la qualité de desserte et d’alimentation de son réseau électrique de distribution publique et sollicite la Ville en vue de la constitution d’une convention de mise à disposition sur la parcelle cadastrée section H n°65, lieu-dit Traver du Coustal, afin d’y établir à demeure, un poste de transformation, ainsi que tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d’électricité ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, une convention de mise à disposition de la parcelle citée ci-dessus, a été établie entre la Ville et la Société ENEDIS, précisant les droits de servitudes consentis ainsi que les droits et obligations du propriétaire. Cette convention est établie sans indemnité forfaitaire ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée lors de la réunion de la commission « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du 4 Décembre 2024 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

D'AUTORISER M. le Maire à constituer une convention de mise à disposition avec ENEDIS la parcelle cadastrée section H n°65, située secteur route du Blaze ;

D'APPROUVER la convention ci-après annexée ;

D'AUTORISER M. le Maire à signer les conventions et leur publication avec faculté de subdéléguer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Fabrice CAUQUIL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.